



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/834/Add.1  
21 septembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ÉTABLI EN APPLICATION DE  
LA RÉOLUTION 1160 (1998) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Additif

Annexe

Informations sur la situation au Kosovo et les mesures  
prises par l'Organisation pour la sécurité et la  
coopération en Europe présentées en application des  
paragrophes 13 et 16 de la résolution 1160 (1998) du  
Conseil de sécurité

Situation générale

1. Les quatre dernières semaines auront été marquées au Kosovo par une brusque escalade des opérations militaires par suite d'une offensive lancée par les forces serbes contre des groupes armés d'Albanais du Kosovo dans le centre, le sud et l'ouest de la province. Un certain nombre d'affrontements armés ont aussi été signalés le long de la frontière albanouyougoslave.
2. En août, les forces serbes sont passées à l'offensive après que l'Armée de libération du Kosovo (ALK) eut pris le contrôle en juillet d'une partie du Kosovo. L'armée serbe a repris le contrôle des principales routes du Kosovo et s'est emparée d'un certain nombre de villes précédemment considérées comme des bastions de l'ALK. Abandonnant leurs armes, beaucoup de combattants de l'ALK se sont enfuis en Albanie.
3. Les efforts incessants faits par la communauté internationale pour obtenir la cessation des hostilités et la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina n'ont pas abouti à la moindre ouverture. Au début d'août, un document du Groupe de contact où étaient présentées différentes options pour le statut futur du Kosovo fut transmis aux deux belligérants. Ni l'un ni l'autre des adversaires n'ont à ce jour fait parvenir d'opinions qui les engagent au sujet de ces propositions.
4. Bien que l'invitation des autorités de la République fédérale de Yougoslavie à entamer les négociations sur le futur statut de la province du Kosovo ait été communiquée aux dirigeants albanais du Kosovo, les pourparlers

sur le fond n'ont pas été engagés, essentiellement à cause de la poursuite de l'offensive militaire au Kosovo.

5. Les militants de l'ALK demeurent actifs dans quelques villes et villages. Beaucoup traversent la frontière du Kosovo dans les deux sens et, d'après des indications récentes, sont assez nombreux à se retirer en Albanie.

#### Situation de la population civile

6. Les hostilités ont déclenché un exode massif de la population civile du Kosovo. D'après les recensements du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre des réfugiés et personnes déplacées s'élève à 230 000, dont 60 000 ont préféré quitter le Kosovo. Soumises à de très fortes pressions de la part de la communauté internationale, les autorités serbes ont pris des mesures pour inciter les réfugiés à retourner au lieu de leur résidence permanente en leur offrant une aide matérielle. Ces mesures n'ont toutefois guère trouvé d'écho dans la population albanaise, qui se méfie des garanties serbes. Les livraisons au Kosovo au titre de l'aide humanitaire sont jusqu'ici restées insuffisantes pour faire face à la situation sur le terrain.

#### Scène politique à Pristina

7. La communauté internationale s'est employée à persuader les Albanais Kosovars de constituer une équipe de négociation conjointe, avec un ordre du jour commun, pour des pourparlers avec Belgrade. La première équipe de négociation, mise en place à l'origine par M. Ibrahim Rugova, n'existe plus, car elle a décidé de se dissoudre. La nouvelle ne comprend pas de représentants de l'ALK, laquelle a décidé de créer "l'aile politique".

#### Présence internationale au Kosovo

8. La Mission d'observation diplomatique au Kosovo, qui se compose de plusieurs représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de l'Union européenne et qui est basée en permanence au Kosovo, assure plusieurs vingtaines de missions par semaine dans les points chauds de la province. Elle présente des rapports sur ses missions. Des diplomates d'autres ambassades en poste à Belgrade ont aussi effectué des tournées périodiques, de même que des hommes politiques et diplomates qui étaient en visite dans la République fédérale de Yougoslavie, notamment l'envoyé du Président des États-Unis, M. Christopher Hill, le Vice-Ministre des affaires étrangères russe, M. N. Afanasyevski, les Directeurs politiques des Ministères allemand et français des affaires étrangères et la mission de l'OSCE, dirigée par M. H. Eiff, qui entre dans cette dernière catégorie.

#### Risques de retombées du conflit du Kosovo : analyse de l'OSCE

9. La bande de territoire qui longe la frontière albano-yougoslave a continué à être le théâtre d'accrochages entre les forces armées et forces de police serbes et des Albanais armés qui tentaient d'ouvrir la frontière à la circulation dans les deux sens.

10. L'activité militaire s'étant intensifiée dans la période récente, le nombre des personnes déplacées sur le territoire n'a cessé d'aller en augmentant du Kosovo. L'afflux de réfugiés en Albanie s'est à nouveau fortement accru, le nombre des nouveaux réfugiés enregistrés le mois dernier se chiffrant par milliers. Des milliers d'autres, non recensés, erreraient dans les forêts dans l'attente de secours sous forme d'aide et d'assistance. Ils peuvent difficilement passer en zone sûre du fait qu'ils sont sous la menace d'opérations militaires et que les forces de la République fédérale de Yougoslavie ont posé des mines dans la zone qui longe la frontière.

11. Les personnes qui cherchent refuge en Albanie se trouvent devant de multiples difficultés, surtout pour trouver un logement. Naguère, des familles d'accueil s'étaient proposées pour leur venir en aide, mais cette ressource est pratiquement épuisée. Du fait qu'elle dure, la charge qui pèse sur les familles d'accueil commence à susciter du ressentiment et une attitude de rejet.

12. La violence qui continue à régner de part et d'autre de la frontière a eu une fois encore un effet de "retombées" qui s'est manifesté par la multiplication des incidents, tirs, violations de l'espace aérien, feux de broussaille à travers la frontière et autres. En général, cependant, les forces des deux côtés font preuve de retenue et paraissent très soucieuses d'éviter toute escalade.

13. Les dangers de "retombées" de la crise que connaît actuellement le Kosovo sur le territoire de la Macédoine demeurent réels et pressants, encore que ces effets aient jusqu'ici été contenus. Il n'y a pas dans ce pays de réfugiés du Kosovo officiellement enregistrés, et l'observation de la circulation à la frontière n'a révélé aucune augmentation inhabituelle qui puisse être attribuée à la détérioration de la situation au Kosovo. Il n'y a pas eu non plus de changement perceptible dans les rythmes habituels ou l'activité dans les jours qui ont suivi les opérations lancées le 9 août dans des villages au sud d'Urosevac par les forces de sécurité yougoslaves qui s'étaient avancées jusqu'à 15 kilomètres de la frontière macédonienne. Il y a cependant lieu de penser que dans des villes du sud du Kosovo comme Urosevac ou Kacanik ou leurs environs, où la sécurité est restée jusqu'ici relativement stable, toute aggravation de la situation accentuait la pression à la frontière macédonienne.

14. Des informations persistantes faisant état de la pose de mines antipersonnel par les forces de sécurité yougoslaves de leur côté de la frontière ont troublé le calme relatif qui régnait depuis quelques mois sur la frontière septentrionale. Les autorités macédoniennes ont catégoriquement nié que des mines aient été posées sur leur territoire.

15. Bien qu'il n'y ait pas de réfugiés du Kosovo officiellement enregistrés, les petites organisations humanitaires basées à Skopje et dans les principaux centres de population de souche albanaise signalent de plus en plus de demandes d'assistance de la part de Kosovars séjournant à titre privé dans le pays chez des amis ou parents. Ces personnes, qui pour la plupart souhaitent retourner au Kosovo dès qu'elles jugeront pouvoir le faire en toute sécurité, préfèrent éviter de se manifester officiellement et sont peu disposées à faire des démarches auprès des autorités en leur présentant une demande d'asile en bonne et due forme, car elles souhaitent conserver toutes leurs possibilités de choix.

Le nombre des personnes qui, se trouvant dans ce cas, demandent de l'aide ne peut manquer d'augmenter si la crise au Kosovo continue à s'aggraver. Comme elles préfèrent par définition garder l'incognito, il est difficile d'en estimer le nombre, mais on peut penser qu'à l'heure actuelle il est de l'ordre de quelques centaines.

16. En Bosnie-Herzégovine, il y a entre 3 000 et 6 000 réfugiés kosovars. Il en arrive une cinquantaine par semaine. Un petit nombre (de 100 à 125) de réfugiés serbes de Croatie au Kosovo s'enfuient vers la Republika Srpska. Cela peut susciter du ressentiment et de l'animosité entre réfugiés albanais kosovars, personnes déplacées dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et réfugiés de Bosnie retournant dans les régions où ils sont majoritaires de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Cela risque aussi d'avoir des répercussions au-delà du territoire de l'entité qui les accueille. Récemment, l'un des partis politiques de la Republika Srpska a critiqué l'installation de réfugiés albanais du Kosovo dans des villages qui étaient serbes avant la guerre.

17. Les autorités bosniaques n'ont pas considéré cette question comme prioritaire. Il a fallu que le Bureau du Haut Représentant et le HCR fassent pression pour que les autorités compétentes de la Bosnie et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine s'en occupent. Une politique de non-refoulement et de protection a été adoptée. Il ne fait aucun doute que les réfugiés albanais du Kosovo créent des tensions sociales et économiques, surtout dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Si leur nombre augmente dans des proportions importantes, on peut s'attendre à des répercussions politiques.

#### Mesures prises par l'OSCE

18. Dans sa déclaration du 30 juillet, M. B. Geremek, Ministre polonais des affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE, a vivement engagé les parties à mettre fin aux hostilités et à explorer toutes les possibilités de dialogue politique qui s'offraient. À son avis, un tel dialogue était un préalable indispensable pour trouver une solution à ce conflit dangereux.

19. Une deuxième série d'entretiens exploratoires entre l'OSCE et la République fédérale de Yougoslavie ont eu lieu le 4 août à Varsovie. Le représentant du Président en exercice, M. l'Ambassadeur Jerzy M. Nowak, dirigeait la délégation de l'OSCE, et la délégation yougoslave était conduite par le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. l'Ambassadeur Branko Branković. Ces entretiens avaient pour objectif de poursuivre les entretiens exploratoires engagés à Belgrade le 3 juillet 1998, en prélude à la mission d'évaluation technique de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie, effectuée du 14 au 22 juillet 1998, de faciliter la mission de M. Felipe González en sa qualité de Représentant personnel du Président en exercice pour la République fédérale de Yougoslavie et de rechercher les moyens d'amorcer un processus de règlement global des questions touchant les relations entre la République fédérale et l'OSCE, y compris le retour des missions de longue durée, au Kosovo en particulier, conformément à la décision No 218 du Conseil permanent en date du 11 mars 1998.

20. La délégation de l'OSCE a ouvert la réunion en faisant part de la profonde inquiétude du Président en exercice devant la violence qui continuait à régner

au Kosovo. Elle s'est ensuite déclarée déçue de constater que les promesses faites par le Président Milosevič à la Troïka de l'Union européenne au sujet de la cessation de l'emploi de la force étaient restées lettre morte. Cette tournure des événements ne laissait guère espérer une amélioration des relations entre la République fédérale de Yougoslavie et l'OSCE.

21. À cela, la délégation de la République fédérale a répondu en réaffirmant ses positions bien connues. Elle a souligné que l'intervention de la police au Kosovo avait pour but de rétablir l'ordre. Selon M. l'Ambassadeur Brankovič, la police serait en mesure d'éliminer les "éléments terroristes" dans les quelques jours à venir.

22. Ces entretiens ont permis de clarifier davantage les positions respectives de la République fédérale de Yougoslavie et de l'OSCE, mais ils n'ont débouché sur aucune ouverture. Ils ont été centrés sur les conditions préalables possibles d'une décision sur la participation de la République fédérale à l'OSCE et ses modalités, à la lumière de la décision No 218 du Conseil permanent. La partie yougoslave n'a fait preuve d'aucune souplesse, se montrant peu disposée à accepter les conditions préalables posées par l'OSCE.

23. Dans une lettre en date du 6 août adressée au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, M. Zivadin Jovanović, M. B. Geremek se déclarait lui aussi d'avis que pour créer un climat propice au dialogue, il fallait cesser les hostilités et procéder au retrait des unités de police spéciale. Il insistait sur le fait que la crise au Kosovo ne saurait être réglée par la force. M. Geremek répétait que l'OSCE était prête à contribuer à un règlement pacifique du conflit au Kosovo dans le cadre de la décision No 218 du 11 mars 1998 de son Conseil permanent et sur la base des principes et documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de l'OSCE. Il expliquait qu'en pratique ces décisions impliquaient des efforts pour faciliter les missions de M. Felipe González (en sa qualité de Représentant personnel du Président en exercice pour la Yougoslavie) et favoriser le rétablissement des missions de longue durée dans la République fédérale. M. Geremek affirmait qu'il n'y avait aucun signe d'amélioration et que la situation au Kosovo allait encore en se détériorant, en particulier dans la région de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et l'Albanie. Il jugeait l'escalade de la violence et des effusions de sang aussi déplorable qu'inadmissible, quelle qu'en fût la partie responsable.

24. Dans une lettre datée du 17 août, M. Z. Jovanović a répondu qu'à ses yeux la catastrophe humanitaire était imputable à l'action de "bandes de terroristes appartenant à la prétendue Armée de libération du Kosovo". À son avis, les tueries et enlèvements s'expliquaient par le refus des Albanais du Kosovo de coopérer avec l'ALK.

#### Résumé et conclusions

25. Depuis les derniers jours de juillet, l'escalade du conflit au Kosovo a atteint un point que l'on peut certainement qualifier d'apogée de la violence et du risque d'entraîner de graves conséquences pour les États voisins en détruisant une paix fragile dans les Balkans.

26. L'aggravation de la catastrophe humanitaire risque fort de déstabiliser la région touchée par le conflit. En outre, comme la menace de faire intervenir des forces internationales paraissait peu crédible, la République fédérale de Yougoslavie a poursuivi son offensive militaire, ce qui s'est traduit par des exactions criantes au Kosovo.

27. Les succès récents des forces de sécurité serbes au Kosovo semblent devoir être de courte durée et ne remédient en rien à la cause fondamentale de l'instabilité qui y règne. Devant le refus des autorités de Belgrade d'autoriser les Albanais du Kosovo à prendre réellement part à la direction de leurs propres affaires et les atteintes incessantes aux droits fondamentaux de l'être humain, les pays membres de l'OSCE se trouvent amenés à accepter toute solution propre à mettre fin à la violence et à prévenir la contagion possible du conflit.

28. De l'avis du Président en exercice, le seul espoir de solution pacifique réside dans la cessation immédiate de l'offensive militaire serbe et l'ouverture de négociations inconditionnelles entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et des représentants de tous les Albanais du Kosovo.

Le Président en exercice de l'Organisation pour  
la sécurité et la coopération en Europe

Varsovie, le 20 août 1998

-----